



Bulletin communautaire

1^{er} semestre 2011
n° 8

RAMI : le relais de la garde d'enfants

Le RAMI (Relais assistantes maternelles intercommunal) va encore améliorer ses conditions d'accueil avec l'aménagement à Sabres de la salle attenante à la bibliothèque mise à disposition par la mairie. Cette installation a été validée par le conseil communautaire du 28 avril dernier et des travaux vont être engagés pour mettre cet espace aux normes nécessaires à l'accueil des tout petits.

Le pôle de Labouheyre du RAMI a été inauguré en mars et "Les loupis" ont pris possession des nouveaux locaux à la Maison des associations.

Rappelons que cette structure s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de la garde d'enfants de la communauté de communes.

Lieux et horaires :

> À Labouheyre

Maison des associations,
salle Georges Moustaki,
42 rue de la coopérative.

Tél : 05 58 07 25 11.

Ateliers d'éveil (le matin sur réservation) et permanences (l'après-midi) les lundis et mardis.

> À Sabres :

Bibliothèque
et salle d'honneur de la mairie

Tél : 05 58 07 50 18

Ateliers d'éveil (le matin sur réservation) et permanences (l'après-midi) les jeudis et vendredis.

Les nouveaux services à domicile appréciés des usagers

Les nouveaux services à domicile proposés par le Centre intercommunal d'action sociale ont commencé à trouver leurs publics. Petit bricolage, jardinage, aide administrative ou transport occasionnel sont autant de " coups de main " qui peuvent faciliter la vie quotidienne...

Page 3

ÉDITORIAL

AGIR MALGRÉ L'INCERTITUDE



Les déclarations récentes d'un ministre sur le RSA ont porté un éclairage déplorable sur l'action publique auprès des personnes en difficultés. Les réactions n'ont pas manqué pour rectifier une position qui s'appuyait sur des affirmations fausses. Cette posture politique, qui ne grandit pas son auteur, tourne le dos aux réalités sociales.

Au sein de nos communes et de la communauté de communes, nous ne pouvons que déplorer cette situation. Nous sommes bien placés pour savoir à quel point les services aux personnes en difficultés sont essentiels à l'équilibre de nos sociétés. Et ce n'est pas en les stigmatisant que l'on pourra construire ce " vivre ensemble " sans lequel rien n'est possible. Nous sommes, par ailleurs, tout autant mobilisés pour créer les conditions d'un développement économique dont nous souhaitons qu'il soit profitable à tous.

Cet engagement au service de la collectivité constitue le fondement de notre action. Il guide également nos réflexions en cours sur l'avenir de l'organisation intercommunale. Dans le cadre du projet de réforme territoriale initié par le gouvernement, le préfet des Landes a présenté un schéma départemental de coopération intercommunale qui propose une fusion de la Communauté de Communes de la Haute Lande et de la Communauté de Communes de Pissos. Cette proposition vient renforcer le contexte d'incertitudes que nous connaissons avec, notamment, des modifications importantes de la fiscalité qui ont amené la suppression de la taxe professionnelle (une ressource essentielle de la communauté de communes). Nos marges financières se sont sensiblement réduites. Nous avons dû repousser à après 2011 les deux projets importants de pôle culinaire et de locaux communautaires. Mais cette situation n'a pas entamé la détermination des élus à mener leurs missions d'intérêt général. Nous nous sommes refusés à décider une augmentation des taux de fiscalité. Nous développons une réflexion sur l'élargissement des compétences de la communauté de communes qui permettrait une progression de notre coefficient d'intégration fiscale et donc, de la dotation globale de fonctionnement. La maîtrise de nos finances conditionne en effet la mise en œuvre de projets au plus près des besoins des administrés qui doivent être en phase avec les moyens disponibles et se réaliser dans un esprit communautaire.

Jean-Louis Pédeuboy

président de la Communauté de Communes de la Haute Lande, maire de Labouheyre, conseiller général des Landes

Des changements annoncés dans l'intercommunalité

Suite à la présentation par le préfet, le 26 avril dernier, d'un schéma modifiant l'organisation intercommunale, les élus concernés ont trois mois pour prendre une position. Le représentant de l'État propose la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Lande avec la Communauté de Communes de Pissos. Il prévoit la fusion des syndicats mixtes (qui gèrent les deux regroupements pédagogiques intercommunaux de Trensacq-Commensacq et Trensacq-Commensacq-Luglon-Sabres).

À l'issue de ce premier délai de trois mois, un nouveau temps de réflexion de quatre mois est déjà annoncé par la préfecture qui présentera vers novembre prochain un nouveau schéma d'organisation intercommunale à la Commission départementale de coopération intercommunale.

Dans tous les cas, la mise en œuvre éventuelle de ce schéma ne se ferait peut-être pas avant 2014...

10 000 euros d'aides aux associations

La communauté de communes peut soutenir les associations qui interviennent sur son territoire et présentent un intérêt intercommunal. Le budget 2011 prévoit 10 000 euros pour aider ces associations dans leurs actions.

Finances : taux de fiscalité stables malgré un climat d'incertitude

Les élus de la communauté de communes ont dû prendre leurs décisions budgétaires dans un climat d'incertitude alimenté par l'absence d'informations venant des services de l'État concernant les bases de la fiscalité ou les allocations compensatrices. Ils ont choisi toutefois de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communautaire.

Dans le même temps, ils ont lancé une réflexion sur l'avenir des financements de la communauté de communes. Ainsi, d'autres leviers pourraient être utilisés pour augmenter les ressources. L'hypothèse d'un élargissement des compétences est ainsi envisagée. Il permettrait d'élever le coefficient d'intrégration fiscale (CIF), donc la Dotation globale de fonctionnement.

Cette réflexion est abordée, de plus, dans le contexte d'annonce par le préfet de modifications importantes envisagées dans l'organisation intercommunale. La proposition faite de réduire le nombre de structures intercommunales pose des questions importantes de fonctionnement (lire ci-contre colonne de gauche).

Pour l'heure, les élus ont décidé de continuer à avancer sans tenir compte de ces éventuelles fusions afin de ne pas bloquer la dynamique qu'ils s'efforcent d'insuffler dans le territoire.

Des modifications apparaissent sur les taux de fiscalité du fait de la réforme des collectivités. La communauté percevra en effet une partie de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur le foncier non bâti du Conseil général.

Une place au soleil pour le gymnase intercommunal

La rénovation complète du toit du gymnase intercommunal et l'installation de panneaux photovoltaïques ont été réalisées grâce à une convention conclue entre la Communauté de Communes de la Haute Lande et la société d'économie mixte Enerlandes.

Avant de poser ces panneaux producteurs d'énergie solaire qui couvrent 98% de la surface de la toiture, il a fallu en effet assurer son désamiantage, une opération coûteuse. Le coût de l'opération a été pris en charge par la société Enerlandes qui exploite désormais l'énergie produite.

Les travaux d'amélioration de cet équipement sportif lancés maintenant par la communauté de communes sont destinés à isoler, chauffer et ventiler le bâtiment qui sera également agrandi pour pouvoir créer des salles de stockage.

Le chantier prévu sur le deuxième



Le toit du gymnase intercommunal vu du ciel. Une couverture impressionnante de panneaux photovoltaïques

semestre 2011 entraînera la fermeture du gymnase de juillet à septembre.

Plus d'infos : visiter notre site <http://www.hautelande.fr>

Document imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Infos pratiques

Les prises en charge financières des services du CIAS

Les différents services proposés par le Centre intercommunal d'action sociale peuvent bénéficier d'une prise en charge financière en fonction de la situation du bénéficiaire.

Le service d'aide à domicile (SAD)

> Le Conseil général peut apporter un financement dans le cadre de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou de la maison landaise des handicapés. Vous renseigner auprès de votre médecin traitant ou de votre mairie.

> Votre caisse de retraite peut également participer (renseignements auprès du CIAS).

> Votre mutuelle est susceptible de contribuer au financement (demander à votre interlocuteur auprès de ses services).

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les personnes prises en charge par le Service de soins doivent justifier de la validité en cours de leur carte d'assuré social et sont prises en charge à 100% par leur caisse d'assurance maladie, quelle que soit leur affiliation (régime général, agricole, artisans, commerçants, professions libérales ou fonction publique...).

L'accueil en maison de retraite (EHPAD de Sabres)

Les personnes accueillies à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) peuvent bénéficier, selon leur situation, d'aides financières à l'hébergement.

1 – L'allocation logement

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

2 – L'aide sociale à l'hébergement

Si les ressources du résident sont insuffisantes pour régler ses frais d'hébergement, une demande d'aide sociale à l'hébergement peut être déposée pour

assurer le complément. La commission cantonale d'aide sociale au vu de l'obligation alimentaire des enfants peut accorder le bénéfice de cette aide avec une participation éventuelle des enfants.

Précisons que l'aide sociale est récupérable dès le premier Euro sur la succession éventuelle de l'intéressé.

3 – L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA est égale au tarif dépendance correspondant au degré d'autonomie, diminuée de la participation de l'intéressé.

L'APA est accordée par le Conseil général sur proposition de la Commission locale pour l'autonomie des personnes âgées.

Les nouveaux services sont appréciés des usagers

Les nouveaux services proposés par le Centre intercommunal d'action sociale depuis fin 2010 ont commencé à trouver leurs publics. Rappelons qu'il s'agit d'apporter une aide à domicile sans empiéter sur le domaine des professionnels.

Petit bricolage

Pour le petit bricolage, ce sera, par exemple, le changement d'une ampoule, la pose de rideaux...

Jardinage

Côté jardin, Fabrice, l'homme "toutes mains" chargé de ces missions s'efforce d'apporter une aide tout en permettant aux personnes demandeuses de participer à l'activité.

Transports

Les petits transports consistent plutôt en l'assistance à des déplacements qui ne doivent pas, là non plus, empiéter sur les activités des professionnels du taxi.

L'assistance administrative est destinée à éviter l'entassement de documents divers en facilitant leur traitement grâce à une aide qui doit être toutefois limitée à deux heures par mois maximum.

L'ensemble de ces services est assuré par des agents du Centre intercommunal d'action sociale qui reçoivent une formation dans le cadre de la fonction publique territoriale.

CIAS

75 rue du Tuc
40210 Labouheyre

05 58 07 10 27

Courriel : ciashi@wanadoo.fr

Aide à domicile

> Secteur de Labouheyre,
Escource, Solférino

05 58 07 10 27

> Secteur de Sabres,
Commensacq, Trensacq, Luglon

05 58 07 03 05

Soins infirmiers à domicile

05 58 07 16 66

EHPAD

05 58 07 52 90

Tarifs et conditions au CIAS :
05 58 07 10 27

Pays

Un programme pour améliorer l'habitat

Un programme local de l'habitat vient d'être initié sur le territoire de la communauté de communes qui l'a approuvé fin avril. Prévu pour six ans, à l'initiative du Pays Landes de Gascogne, il vise à maintenir une offre locative accessible. L'objectif est également de contribuer à améliorer l'habitat, en particulier en favorisant la réhabilitation de logements présentant des conditions d'accueil de trop mauvaise qualité. Un effort sur l'isolation est également préconisé pour ces logements dont les coûts de chauffage sont souvent trop élevés pour leurs occupants. Le programme, qui s'appuie sur le Schéma Territorial de l'Habitat, recommande également l'organisation du développement de l'habitat via l'action foncière.

Les prochaines fêtes locales

Escource

du vendredi 8
au lundi 11 juillet

Luglon

du jeudi 28
au dimanche 31 juillet

Sabres

du vendredi 20
au lundi 22 août

Labouheyre

du vendredi 16
au lundi 19 septembre

Plus d'infos :
visitez notre site
entièrement réactualisé
avec un graphisme
renouvelé
<http://www.hautelande.fr>

L'@mi vous ouvre les portes de l'informatique



Des équipements utiles à tous

Vous n'avez pas d'ordinateur chez vous mais vous devez faire un courrier ou un CV ? Vous êtes équipés mais vous voulez apprendre à mieux utiliser les programmes ? Ou vous souhaitez simplement vous initier à l'informatique pour peut-être vous équiper prochainement ?

L'@mi est là pour vous aider !

Service public destiné à la population du territoire de la communauté de communes, l'@mi accueille aussi bien les débutants que les pratiquants souhaitant se perfectionner ou se recycler.

Une aide particulière est apportée aux demandeurs d'emploi qui disposent gratuitement des outils informatiques. Ils peuvent ainsi rédiger leur CV, effectuer des démar-

ches auprès des organismes, accéder à leur messagerie ou consulter des sites internet. L'@mi participe également au contrat éducatif local par des interventions dans les écoles primaires pour des séances d'initiation à l'outil informatique.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur, Eddy Pamart, au 05.58.04.50.19 ou au 06.42.21.38.49 ou par mail ami.labouheyre@wanadoo.fr

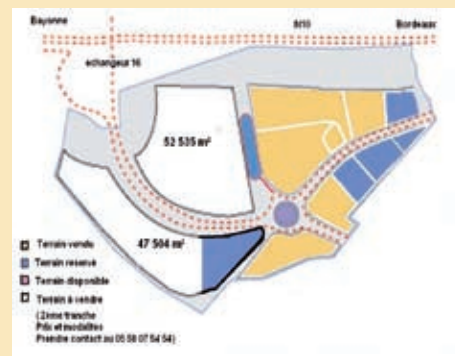
Les séances d'accès libre :

Labouheyre, le mercredi de 13h30 à 16h00
(Maison des associations, rue de la Coopérative)

Sabres, le mercredi de 16h30 à 18h00
(salle informatique).

Parc d'activité de la Haute Lande : les terrains trouvent preneurs

Le Parc d'activité de la Haute Lande poursuit son développement malgré un contexte économique général difficile. Le travail engagé pour renforcer les possibilités d'accueil d'entreprises sur notre territoire a produit des résultats. Ainsi la totalité des terrains de la première tranche a été commercialisée (voir la carte ci-contre). Ils sont en effet soit déjà vendus ou réservés, ce qui montre l'attractivité de cette zone.



Bulletin communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Lande - 75 rue du Tuc 40210 Labouheyre. Tél. 05 58 07 54 54 - Responsable de la publication : Jean-Louis Pédeuboy. Tirage : 2 700 exemplaires. ISSN 1950-1242. Photos : Communauté de Communes de la Haute Lande. Conception-réalisation-impression : Socrate communication BP 60322 - 33695 Mérignac, cedex Tél. 05 56 51 32 86